

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 273

présenté par

M. Robiliard, Mme Filippetti, M. Amirshahi, M. Pouzol, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec l'amendement instituant le caractère conforme de l'avis donné par la Commission au Premier ministre.